



Remboursement par anticipation

Par **mahe**, le **16/02/2009** à **16:43**

ayant contracté un pret de regroupement de credits aupres de GE MONEY BANQUE avec hypothèque de ma maison, j'ai du par la suite vendre ce bien a la suite d'un probleme médical rendant mon logement peu fonctionnel. J'ai demandé a faire valoir un transfert d'hypothèque sur un autre bien a acheter.
Leur temps de réponse ayant été de 3 mois, j'ai demandé une exonération des pénalités de remboursement anticipé ppour raison médicale.
J' ai essayé u_n refus péremptoire sans aucune base juridique, le contrat ne parlant pas de cette éventualité.
Existe t il une protection des consommateurs pour une telle clause ou la banque a t elle tous les droits?
merci

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:52**

Bonsoir,
Il faut savoir que, dans chaque Banque, il y a un médiateur qui règle les problèmes juridiques. Et c'est peu connu par le consommateur.
Demander les coordonnées de ce médiateur à votre Banque et vous ferez valoir vos droits auprès de cette personne.
C'est assez efficace. Cordialement